

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LAUZET-UBAYE
SEANCE DU 21 MARS 2022 A 17H00**

*Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye dûment
convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la
Présidence de Mme Martine DOU-CHABAS Maire de la commune*

PRESENTS : Mme Martine DOU-CHABAS ; M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, M. Jean-Michel RONDON, M. Richard FABRE, M. William CHABERT.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Fabrice ARDISSON (a donné pouvoir à M. William CHABERT), Mme Michèle FINAUD-PICCA (a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO), M. Baptiste PARISIO (a donné pouvoir à M. William CHABERT)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Michel RONDON

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 17 h.

L'ordre du jour est abordé :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} MARS 2022

Le compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} Mars 2022 est approuvé à l'unanimité (5 abstentions : M. William CHABERT, M. William CHABERT pour M. Fabrice ARDISSON, M. William CHABERT pour M. Baptiste PARISIO, Mme Françoise BRUN, M. Gérard HERMELIN, car ils n'étaient pas présents à ce conseil) des membres présents et représentés.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES
DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

AUCUNE

**1/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION
2021 - BUDGET ANNEXE SEA**

Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Sur proposition du 1^{er} Adjoint de la Commune, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **APPROUVE** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2021 de Messieurs les Receveurs, pour le service S.E.A arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 43 412,59 €

RECETTES : 45 468,73 €

Soit un excédent de fonctionnement de 2 055,18 €

Un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 2020 de 54 483,67 €

Part affectée à la section d'investissement 27 586,71 €

Soit un résultat cumulé excédentaire pour l'exercice 2021 de **28 952,74 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 7 440,84 €

RECETTES : 35 773,00 €

Soit un résultat excédentaire d'investissement de 28 332,16 €

Un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 2020 de 7 503,04 €

Soit un résultat cumulé excédentaire 2021 de **35 835,20 €**

- **APPROUVE** également les restes à réaliser de la section d'investissement 2021 qui s'établissent comme suit :
DEPENSES : 12 400,00 €
- **DIT** que le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 35 835,20 € sera reporté en recette d'investissement au compte 001
- **DIT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 28 952,74 € sera reporté en recette de fonctionnement au compte 002

**2/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION
2021 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING DU BOUAS**

Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Sur proposition du 1^{er} Adjoint de la Commune, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **APPROUVE** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2021 de Messieurs les Receveurs, pour le service Camping du Bouas arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 102 376,64 €

RECETTES : 1 332,50 €

Soit un déficit de fonctionnement de - 101 044,14 €

Un résultat d'exercice excédentaire à la clôture de l'exercice 2020 de 336 811,03 €

En tenant compte de la part affectée à l'investissement de l'exercice N-1 soit :

- 316 916,84 €

Soit un résultat déficitaire pour l'exercice 2021 de - **81 149,95 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 211 608,54 €

RECETTES : 352 947,84 €

Soit un excédent d'investissement de 141 339,30 €

Un résultat d'exercice déficitaire à la clôture de l'exercice 2020 de - 156 170,84 €

Soit un résultat déficitaire pour l'exercice 2021 de - **14 831,54 €**

APPROUVE également les restes à réaliser de la section d'investissement 2021 qui s'établissent comme suit :

DEPENSES : 3 645,00 €

RECETTES : 0,00 €

- **DIT** que le résultat déficitaire de la section d'investissement de 14 831,54 € sera reporté en dépense d'investissement au compte 001
- **DIT** que le résultat déficitaire de la section de fonctionnement de 81 149,95 € sera reporté en dépense de fonctionnement au compte 002

**3/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION
2021 - BUDGET ANNEXE DE LA BUVETTE DU LAC**

Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Sur proposition du 1^{er} Adjoint de la Commune, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2021 de Messieurs les Receveurs, pour le service Buvette du Lac arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 14 363,40 €

RECETTES : 10 326,00 €

Soit un déficit de fonctionnement de - 4 037,40 €

Un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 2020 de 9 958,24 €

Soit un résultat excédentaire pour l'exercice 2021 de **5 920,84 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 2 447,84 €

RECETTES : 9 126,00 €

Soit un excédent d'investissement de 6 678,16 €

Un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 2020 de 25 452,16 €

Soit un résultat cumulé excédentaire pour l'exercice 2021 de **32 130,32 €**

- **APPROUVE** également les restes à réaliser de la section d'investissement 2021 qui s'établissent comme suit :
DEPENSES : 18 800,00 €
RECETTES : 0,00 €
- **DIT** que le résultat excédentaire de la section d'investissement de 32 130,32 € sera reporté en recette d'investissement au compte 001
- **DIT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 5 920,84 € sera reporté en recette de fonctionnement au compte 002

4/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Sur proposition du 1^{er} Adjoint de la commune, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion 2021 de Messieurs les receveurs pour le budget de la commune comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 597 031,66 €

RECETTES : 845 388,11 €

Soit un excédent de fonctionnement de 248 356,45 €

Un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 2020 de 956 166,08 €

En tenant compte de la part affectée à l'investissement de l'exercice N-1 soit :
- 452 536,81 €

Soit un résultat cumulé excédentaire pour l'exercice 2021 de **751 985,72 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 685 483,05 €

RECETTES : 660 781,88 €

Soit un déficit d'investissement de - 24 701,17 €

Un résultat déficitaire à la clôture de l'exercice 2020 de - 222 761,94 €

Soit un résultat cumulé déficitaire de - **247 463,11 €**

- **APPROUVE** également les restes à réaliser de la section d'investissement 2021 qui s'établissent comme suit :

DEPENSES : 131 465,00 €

RECETTES : 49 800,00 €

- **DIT** que le résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 247 463,11 € sera reporté en dépense d'investissement au compte 001.

- **DIT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 751 985,72 € sera affecté à la section d'investissement au compte 1068 pour la somme de 329 128,11 € et au compte 002 en recette de fonctionnement pour la somme de 422 857,61 €

5/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire,

PROPOSE au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2022 aux associations et organismes.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à la majorité des présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser les subventions aux associations suivantes :

ADMR	1 800,00 €	Vote à l'unanimité
Amicale des sapeurs-pompiers	500,00 €	Vote à l'unanimité
AMAC	50,00 €	Vote à l'unanimité
Anciens résistants	60,00 €	Vote à l'unanimité
FNACA	25,00 €	Vote à l'unanimité
Solidaritat Ubaye	100,00 €	Vote à la majorité :
	M. William CHABERT s'abstient.	
Les petits Ubayens	400,00 €	Vote à l'unanimité

2 935,00 €

- **DIT** que les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif de 2022

6/ OBJET : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LE LAUZET-UBAYE »

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-24 et L 2122-22-15° ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, L 211-1 et suivants, L213-1R211-1 et suivants R211-1 et suivants ;

VU le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 09 octobre 2013

VU la délibération N°2022-17 du 1^{ER} mars 2022, par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple, sur toutes les zones urbaines UA, UB (UBp), UC, UE, UT et à urbaniser AUA (AUAa, AUAp, AUAz), AUB, AUC(AUCc, AUCz) du PLU, lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** d'instituer un droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines (UA, UB (UBp), UC, UE,UT) et à urbaniser AUA (AUAa, AUAp, AUAz), AUB, AUC(AUCc, AUCz) du PLU du territoire communal.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme.
- **DIT** qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L213-13 du code de l'urbanisme.

7/ OBJET : PROJET D'IMPLANTATION D'UN IMPLUVIUM – Complément demande de subvention « équipements pastoraux collectifs », DISPOSITIF 7.6.2. du Programme de Développement Rural FEADER de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette délibération complète la 2019-49 et annule et remplace la 2021-038

Madame le Maire

INFORME le Conseil Municipal qu'il convient de modifier la demande de subvention FEADER concernant la création d'un impluvium dans le vallon de Paillone et le plan de financement pour mener à bien ce dossier :

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (par 7 voix pour et 3 voix contre, M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO représenté par M. William CHABERT, M. Fabrice ARDISSON représenté par M. William CHABERT) ;

- **APPROUVE** le coût prévisionnel de l'opération estimé à 8 787.50 € HT et **ADOpte** le plan de financement suivant de cette opération :

Surcoût des travaux : 8 787.50 € HT

Subvention FEADER (75%) : 6 590.63 € HT

Autofinancement (25 %) : 2 196.87 €

SOLLICITE les aides du Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Europe au titre du FEADER à hauteur de 75 % du montant HT de l'opération soit 8787.50 € HT.

- **S'ENGAGE** à prendre en charge la part d'autofinancement restante, soit 25 % du cout total HT de l'opération, soit 6 590.63 € HT.

- **CERTIFIE** que les travaux n'ont pas été commencés.

- **CERTIFIE** la libre disposition des terrains et bâtiments communaux sur lesquels sont envisagés les travaux.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint à engager les travaux sur la parcelle D 193.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint à entreprendre toutes les démarches liées à la réalisation de l'opération et à signer tout document y afférent.

8/ OBJET : PROJET DE RENOVATION DE LA CABANE PASTORALE DE L'AMBOUIN – Demande de subvention « équipements pastoraux collectifs », DISPOSITIF 7.6.2. du Programme de Développement Rural FEADER de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La cabane pastorale de l'Ambouin, située dans le vallon de l'Ambouin, commune du Lauzet-Ubaye, est utilisée par le groupement pastoral du Col-Bas pour le logement de son berger du 25 Juillet au 10 Septembre. La cabane actuelle est très petite (12 m²), constituée d'une seule pièce sans douche ni sanitaire. Il a donc été décidé d'agrandir cette cabane par une pièce supplémentaire de 11 m² en ossature bois, avec la mise en fonction d'une douche avec eau chaude et de toilettes sèches extérieures. La partie existante sera également remise à neuf.

Sur la proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (par 6 voix pour et 3 voix contre, M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO représenté par M. William CHABERT, M. Fabrice ARDISSON représenté par M. William CHABERT, 1 Abstention M. Gérard HERMELIN) ;

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation et d'agrandissement de la cabane pastorale de l'Ambouin.

- **APPROUVE** le cout prévisionnel de l'opération estimée à **57 021,47 € HT** et **ADOpte** le plan de financement suivant de cette opération :

Cout H.T. des travaux	45 636,47 €
Cout HT hélicoptage	5 985,00 €
Assistance du CERPAM (HT)	5 400,00 €
Subventions :	
Région, Département, Europe (FEADER) 75 %	42 766,10 € HT
Autofinancement 25 %	14 255,37 € HT

- **SOLLICITE** les aides du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Europe (FEADER), à hauteur de 75 % du montant total HT de l'opération, soit 42 766,10 € HT.

- **S'ENGAGE** à prendre en charge la part d'autofinancement restante, soit 25 % du cout total HT de l'opération, soit 14 255,37 € HT.

- **CERTIFIE** que les travaux n'ont pas été commencés.

- **CERTIFIE** la libre disposition des terrains et bâtiments communaux sur lesquels sont envisagés les travaux.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à entreprendre toutes les démarches liées à la réalisation de l'opération et à signer tout document y afférent.

9/ DEMANDE DE FINANCEMENT A LA REGION PACA VIA LE PLAN CONCERTÉ DE RESTAURATION ET VALORISATION DE L'EGLISE SAINT-LAURENT DU LAUZET-UBAYE

Madame le Maire,

INFORME le Conseil Municipal que via le plan concerté pour la restauration et valorisation de l'église Saint-Laurent, la commune peut prétendre à une aide pour le financement des travaux ;

QUE le coût estimatif de ces travaux est estimé à 20 673.50 € HT ;

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la « Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur » :

Dépenses :

Nettoyage : 1 800.00 €

Obturation : 4 500.00 €

5 890.00 €

Mise en conformité électrique ; 7 870.50 €

Panneaux d'interprétation : 613.00 €

Total dépenses : 20 673.50 € HT

Recettes :

Région Sud PACA (40%) 8 269.40 €

Autofinancement commune 12 404.10 €

Total recettes : 20 673.50 €

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE ces travaux de restauration et valorisation de l'église Saint Laurent ;

SOLLICITE les financements les plus élevés possibles auprès de la « Région Sud Provence Alpes Côte-d'Azur » ;

ADOpte l'opération de restauration et valorisation de l'église Saint Laurent

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2022 de la commune ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tout document relatif à cette opération.

10/ OBJET : APPROBATION DEVIS ENTREPRISE UTM – REHABILITATION WC PUBLIC PMR

Madame le Maire,

INFORME que les WC publics avaient fait l'objet de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire et qu'une subvention de 4 700.00 € avait été obtenue pour la mise aux normes PMR de ces WC ;

INFORME que cette subvention arrive à terme en fin 2022 ;

INFORME que le devis de l'entreprise UTM est estimé à 13 276.42 € HT soit 15 931,72 € TTC ;

PROPOSE de valider le devis pour ce montant de 13 276.42 € HT soit 15 931,72 € TTC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (par 7 voix pour et 3 voix contre, M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO représenté par M. William CHABERT, M. Fabrice ARDISSON représenté par M. William CHABERT) ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer le devis ;
- **CHARGE** Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous les documents nécessaires ;
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2022 à l'article 2315.

11/ OBJET : REALISATION D'UN PRET INVESTISSEMENT BUDGET COMMUNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour financer diverses opérations, il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 150 000.00 €.

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

- . Type de financement : Prêt à moyen-terme
- . Durée : 13 ans
- . Taux fixe : 1,67%
- . Périodicité des remboursements : trimestrielle
- . Echéances constantes avec amortissement progressif du capital
- . Frais de dossier : 300.00 €
- . Pas de part sociale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés par 7 voix pour et 3 voix contre : M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO représenté par M. William CHABERT, M. Fabrice ARDISSON représenté par M. William CHABERT.

- Décide de contracter un prêt de 150 000.00 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- Décide d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées aux différentes opérations

- Mandate Madame le Maire ou M. le 1^{er} Adjoint pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

Questions diverses :

Madame le Maire rappelle au conseil que pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022, il faudrait que chaque conseiller s'inscrive pour tenir le bureau de vote sur les différents créneaux horaires.

M. William CHABERT questionne sur le dossier « adressage ». Madame le Maire lui répond que les plaques des noms de rues sont posées et que l'on recense les numéros pour passer la commande prochainement.

M. Jean-Michel RONDON informe que la « journée apprentissage greffe et taille des arbres fruitiers » du 19 mars dernier organisée par l'ASPLU et l'association des croqueurs de pommes des Alpes latines s'est très bien déroulée avec plus de 30 participants.

Mme Françoise BRUN dit qu'il faut fixer une date et un programme d'activités pour la journée de l'écotourisme 2022. Cette journée pourrait avoir lieu un WE des élections législatives du mois de Juin. Elle invite chacun à réfléchir à ce qui pourrait être réalisé ce jour-là.

La séance est levée à 18h18.